

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article10707>

# Le renseignement économique en marge de la loi

- Intelligence économique -



Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2009

---

**Spyworld Actu**

---

### **De plus en plus de professionnels de l'investigation pour les entreprises réclament un cadre législatif.**

Intelligence économique, vaste programme. En anglais economic intelligence (« renseignement économique »), sa version française alimente la polémique depuis quinze ans. Elle recouvre des métiers (déTECTIVES, auditeurs, lobbyistes, stratèges en tout genre) n'ayant rien à voir entre eux. Pourtant la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, veut légiférer. Un an que ça dure, qu'on spéculer sur une réglementation toujours reportée faute de consensus. Des années aussi que s'accumulent les coups tordus, les mises en examen.

L'espionnage a gangrené la vie des affaires. Au départ, ce constat : la guerre économique n'est pas qu'une simple expression. Qui dit guerre, dit renseignement. Mais à la différence de l'espionnage classique, de type Est-Ouest, apanage des Etats, le renseignement économique soulève une problématique privé-public. Alain Juillet, le Monsieur Intelligence économique du gouvernement depuis cinq ans (de Chirac à Sarkozy), le constate au moment de rendre son tablier et retourner dans le privé : « 60 % du travail du MI6 britannique concerne le renseignement économique ; pour la CIA américaine, c'est 50 % ; contre 5 % en France. »

« Far West ». Tout se règle à la bonne franquette, sans cadre réglementaire. Ce sont les grosses boîtes du secteur de l'armement qui travaillent main dans la main avec les services spéciaux. Mais ça coince au niveau des PME, pour lesquelles l'Etat incarne « le fisc, la douane et la répression », selon un spécialiste. Ce sont surtout d'ex-policiers, gendarmes ou militaires, qui pantouflent dans le privé. Au départ pour assurer la sécurité des locaux, puis pour donner dans le renseignement, forts de relations avec leur ancienne maison.

« Comme dans tout nouveau secteur, ça a été le Far West, reconnaît Alain Juillet. Mais il y a aujourd'hui des gens sérieux dont l'image collective est dégradée à chaque fois qu'un marginal fait n'importe quoi. Ils sont demandeurs de plus de contrôle. » Hervé Séveno, ancien policier ayant créé sa boîte d'intelligence économique (I2F), est vent debout contre « certaines relations à l'évidence incestueuses et malsaines ».

L'été dernier, Alain Bauer, conseiller en sécurité proche de Nicolas Sarkozy, avait intrigué avec son idée de « guichet ». Les entreprises pourraient-elles accéder aux fichiers confidentiels ? Il précise son propos : « Il doit pouvoir exister un point de rencontre entre les entreprises et l'Etat. Où une boîte puisse dire : "J'ai un problème, un Russe veut entrer dans mon capital, mon concurrent déverse ses déchets dans une rivière..." Mais l'Etat refuse de jouer au suppléant des entreprises, il se contente de compter les points, de sanctionner quand il peut. »

Un service public du renseignement dont les usagers seraient les entreprises ? Hervé Séveno s'en méfie : « Il y a des choses que l'Etat peut, sait et a le droit faire. C'est régalien, mais à chacun son métier. L'interlocuteur naturel des entreprises, c'est Bercy, pas un policier ou un militaire. » Benoît de Saint Sernin, créateur de l'Ecole européenne d'intelligence économique, milite également pour une « démilitarisation » du secteur. Pour cet ancien de Disney, « le concurrent n'est pas Astérix mais un séjour de trois jours en Corse ou un week-end low-cost à Prague ». Il inclut volontiers le lobbying dans l'intelligence économique et pointe notre culture d'ingénieur : « Ce n'est plus seulement le meilleur produit au meilleur prix. Il y a aussi des réseaux, l'influence. »

Dérives. MAM est loin de ces considérations. Encore une loi de circonstance ? Le code pénal est amplement suffisant pour condamner les dérives barbouzardes. Sa réforme, incluse dans le projet Lopsi II (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure), vise à réglementer les officines « dont l'activité principale est la recherche d'informations non disponibles qui ont une incidence significative pour l'évolution des affaires ». C'est quoi une «

## Le renseignement économique en marge de la loi

---

information non disponible » ? Une « incidence significative » ? On comprend que la réponse tarde à venir.

*Post-scriptum :*

<http://www.liberation.fr/societe/01...>